PRESSE | Communiqué de presse

METROPOLE Rennes vivre en intelligence

Service de Presse
Rennes, Ville et Métropole
Tél. 02 23 62 22 34
@Rennes_presse

Rennes, mardi 24 mai 2022

Conseil métropolitain de la biodiversité et de l'eau

Le premier rendez-vous des acteurs de la stratégie biodiversité et eau

Mercredi 25 mai, de 14 h à 18 h, écomusée de la Bintinais

Rennes Métropole a fait le choix de se doter d'une Stratégie biodiversité et eau à l'échelle de la métropole, qui s'appuie en grande partie sur la coopération et la mise en œuvre d'actions à l'échelle du territoire. Plus que préserver, cette stratégie vise à reconquérir et développer la biodiversité dans son ensemble : les espèces (faune et flore), leurs habitats (milieux terrestres, aquatiques et zones de transition), le cycle biologique des espèces, leur maintien et leur déplacement.

La plénière du Conseil métropolitain de la biodiversité et de l'eau (CMBE) se déroulera, pour son lancement, à **l'écomusée de la Bintinais, le mercredi 25 mai 2022, de 14 h à 18 h.**

Au programme de la plénière

- Lancement officiel du Conseil métropolitain de la biodiversité et de l'eau
- Présentation des enjeux biodiversité sur le territoire de la Métropole par des grands témoins : *Aude Ernoult, Maître de conférences en Écologie du Paysage, Université de Rennes I, Umr Eco bio et Sébastien Bonthoux, Maître de conférence en Écologie du Paysage, École de la Nature et du Paysage (Insa Cvl), Umr Citeres Tours)*
- Présentation de premières thématiques à travailler en CMBE
- Installation officielle du CMBE, par Pascal Hervé, avec validation du bureau et de la co-présidence
- Conclusion et rétro-planning pour 2022
- Animation sur site par des agents de la Bintinais, sur la biodiversité végétale et la conservation animale

Enjeux de la stratégie métropolitaine biodiversité et eau

Parce que la biodiversité et l'eau constituent des ressources vitales qu'il est nécessaire de préserver, la reconquête des espaces naturels est une priorité du mandat.

La métropole rennaise, très attractive, connait en effet un développement important. Il lui est nécessaire de mettre en adéquation ce développement avec la préservation des ressources naturelles dont elle dispose et de reconquérir des espaces de nature, d'autant plus dans un contexte de changement climatique.

Avec l'approbation du PLUi, la métropole s'est donnée pour objectif de conserver 78 % du territoire en espace agro-naturel. Depuis plus de trente ans, la Ville de Rennes ainsi que plusieurs communes de la métropole, ont intégré progressivement une gestion plus écologique de leur territoire et de leur patrimoine naturel.

Pour autant, de nombreuses pressions pèsent toujours sur les milieux naturels, conséquences des enjeux économiques et urbains du territoire, mais aussi de phénomènes à plus grande échelle : fragmentation de milieux naturels et altération de leurs fonctionnalités, destruction des habitats naturels, surexploitation des ressources, pollutions, etc.

L'un des axes majeurs de la mandature actuelle est d'élaborer une Stratégie biodiversité et eau à l'échelle de la métropole rennaise, avec une approche globale, devant porter à la fois sur les milieux agro-naturels, les espaces de "nature en ville" comme peuvent l'être les espaces verts et les parcs dans les secteurs urbanisés, ainsi que les milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides.

Pour cela, plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- une démarche participative en lien étroit avec les communes ;
- l'intégration de la biodiversité comme axe majeur des politiques publiques de Rennes Métropole et de ses partenaires ;
- des études complémentaires pour améliorer la connaissance du territoire et proposer des plans d'actions en faveur de la biodiversité et des milieux aquatiques ;
- **la création d'une instance d'échange et de partage multipartenariale qu'est le CMBE**.

L'objectif est de créer des ponts entre cette instance tripartite d'échelle intercommunale et les communes du territoire (représentée par le réseau d'échange biodiversité : élus et techniciens des communes). Une démarche collective lancée en 2021 avec l'ensemble des communes du territoire permet de connaitre les actions relatives à la biodiversité déjà réalisées, celles en projet, ou encore les attentes vis-à-vis de la Métropole, mais aussi des thématiques qui pourraient être travaillées au sein du CMBE.

Présentation du Conseil métropolitain de la biodiversité et de l'eau

Composition

Composé d'élus et de techniciens dans trois collèges - universitaire, associatif et institutionnel, le CMBE est une instance consultative de co-construction d'une

stratégie pour la reconquête de la biodiversité sur l'ensemble des milieux, dont les milieux aquatiques.

Cette volonté de concertation avec les acteurs du territoire se traduit par une co-présidence d'un élu de Rennes Métropole et d'un membre du collège universitaire (dans un premier temps). Pour Rennes Métropole, c'est Pascal Hervé, Vice-Président de Rennes Métropole délégué à l'eau, l'assainissement, la Gemapi, la biodiversité et au foncier, qui a été désigné. La co-présidence par le collège universitaire sera portée par Zahra Thomas, Maitre de conférence – Agrocampus Ouest, Umr – Inra-Agrocampus-ouest Sas, pour son lancement.

Objectifs

Le Conseil métropolitain de la biodiversité et de l'eau doit permettre de consolider l'assise scientifique de la stratégie visant la préservation et la reconquête de la biodiversité sur le territoire de Rennes Métropole, et de l'enrichir de compétences d'experts pluridisciplinaires. Lieu de rencontre entre ces acteurs, son but sera de co-construire, de porter et de suivre cette Stratégie biodiversité et eau en apportant des leviers d'actions concrets et concertés face au déclin de la biodiversité.

Fréquence des réunions

Le CMBE se réunira en format plénière environ deux fois par an, où l'ensemble des membres y sera convié. Cette plénière sera le lieu de débat, de restitution et validation des travaux du CMBE. Ce Conseil se voulant une instance transversale, des personnes ou structures ressources pourront y être associées au cas par cas selon les sujets. Des groupes de travail pourront également être créés pour suivre des thématiques particulières : leur organisation et leur fréquence seront alors adaptées pour un travail efficace.